

Paris, le 5 juillet 2014

fmaitres@snes.edu

SNES – secteur FIC- EDM

46 avenue d'Ivry

75647 Paris cedex 13

Tél : 01 40 63 29 57

Cher(e) collègue,

Grâce aux fiches-contacts que vous nous avez faites parvenir, le SNES-FSU a pu, en amont de votre affectation, vous conseiller, si nécessaire, afin que la formulation de vos vœux corresponde au mieux à vos objectifs.

Nous étions au préalable intervenus en février pour que le projet de note de service déterminant les règles d'affectation des stagiaires soit amélioré. Nous avons ainsi obtenu la possibilité de demande de report de stage pour les lauréats des concours exceptionnels et pour les lauréats des CAPES/T inscrits en M1.

Nous sommes intervenus ensuite après la publication de la note de service pour que soient prises en compte des situations spécifiques non prévues dans la note de service (dérogation pour les lauréats des concours exceptionnels et réservés obligés de rester dans leur académie...). Le ministère a ainsi accepté d'examiner le cas des lauréats des concours exceptionnels en situation de rapprochement de conjoint avec enfant et en situation de handicap.

Nous déplorons que le ministère ait refusé de renouer avec la tenue de groupes de travail nationaux d'affectation des stagiaires : ce refus est un déni du travail des organisations syndicales qui veillent au respect des règles d'affectation, évitant ainsi les erreurs et les passe-droits.

Vous trouverez ci-joint le résultat de votre affectation. Si elle vous pose problème, contactez-nous afin que nous puissions éventuellement vous accompagner dans une démarche de révision d'affectation.

Les vœux pour être affecté dans votre académie commencent dès à présent <http://www.snes.edu/Dates-de-saisies-des-voeux-pour-l.html>. N'hésitez pas à contacter le SNES-FSU de votre académie afin que les militants vous informent, vous conseillent dans la formulation de vos vœux académiques et suivent votre dossier.

Concernant "l'apprentissage du métier", le ministère n'a cessé d'annoncer dans la presse qu'à la rentrée 2014, les stagiaires se retrouveraient à mi-temps devant les élèves et que la formation des enseignants est désormais rétablie. Or, les conditions de stage (temps de service, type de formation, rémunération) seront très variables selon la session et le type de concours obtenu, ainsi que l'expérience professionnelle accumulée : <http://www.snes.edu/04-Conditions-de-stage-a-la.html>

En effet, dans un contexte de pénurie d'enseignants et de CPE dû au sous-recrutement des années précédentes et à l'augmentation du nombre d'élèves, le Ministère a décidé d'utiliser plus de la moitié des stagiaires comme moyens d'enseignement à temps plein (lauréats des concours exceptionnels, des concours réservés et du concours rénové avec plus d'un an et demi d'exercice dans la discipline de recrutement), sacrifiant ainsi leur formation et leurs conditions d'entrée dans le métier. Dans un contexte d'austérité, le ministère sacrifie par ailleurs la rémunération des stagiaires et de leurs tuteurs. Décision qui ne peut avoir pour effet que d'aggraver un peu plus la crise de recrutement. Il mène par ailleurs une réforme de la formation à moyens constants, dans l'urgence et la précipitation mettant à mal la lisibilité des parcours de formation, et les conditions de travail des formateurs, et des étudiants.

Si nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de postes aux concours, nous déplorons que les investissements ne soient pas à la hauteur pour rendre plus attractifs nos métiers et permettre une formation des enseignants et CPE ambitieuse, indispensable pour la réussite de tous les élèves.

Le SNES-FSU est un syndicat de propositions que nous portons au sein du comité de suivi de la réforme de la formation et notamment :

- un service en responsabilité d'un tiers de service sur le service du tuteur
- un cadrage national des modalités et contenus de formation qui doivent intégrer un haut niveau disciplinaire, des savoirs pour enseigner en lien avec la discipline et une initiation à la recherche permettant d'acquérir une démarche réflexive sur notre pratique et la construction des savoirs à transmettre.
- une refonte de l'évaluation et de la titularisation des stagiaires, tenant compte d'une pluralité d'avis (visite de formateurs, formateurs, inspecteur, tuteur, chef d'établissement...).
- une entrée progressive dans le métier avec un mi-temps la première année de titulaire et une décharge d'un tiers temps lors de la deuxième année avec un accès privilégié aux modules de formation continue librement choisis.
- une formation continue enrichie offrant des contenus disciplinaires et didactiques et non, comme c'est le cas actuellement, uniquement sur la mise en œuvre des « réformes ».

Nous espérons que vous nous accompagnerez afin d'imposer ce projet ambitieux.

Bienvenue dans le métier ! Bienvenue au SNES !

Frédérique Rolet, Secrétaire générale du SNES

Caroline Lechevallier responsable, et les militants du secteur formation initiale et continue, entrée dans le métier du SNES

Valérie Héraud, responsable et les militants du secteur CPE du SNES.